



Inscription SAISON 2018-2019

N° Etiquette (donné par l'AAC à l'inscription) :

OUVRANT DROIT – Informations personnelles

(Pour les titulaires d'un Badge CEA)

N° CS :

Nom :

Prénom :

Adresse domicile :

N° Téléphone Perso :

N° Téléphone Pro :

Service :

E-mail (pour newsletter, informations vote ...) :

Salarié du CEA : OUI (10€) NON ou **Retraité du CEA :** OUI (10€) NON

Si non CEA, salarié de la Sté :

Entreprise conventionnée : OUI (10€) NON (20€)

Ne sont conventionnées avec l'AAC que les entreprises : **Areva, CIS-bio, IRSN et Thales**

Inscription
AYANTS DROIT
 Tout ajout d'ayant-droit induit une charge supplémentaire :
 Conjoint et adultes : 10 €
 Enfants : 5 €

			NOM	PRENOM
Conjoint (10€) :				
Enfant :	+ 18 ans*	-18 ans*		
Enfant :	+ 18 ans*	-18 ans*		
Enfant :	+ 18 ans*	-18 ans*		
Enfant :	+ 18 ans*	-18 ans*		
Enfant :	+ 18 ans*	-18 ans*		

* Rayer les mentions inutiles : ayant droit adulte = 10€, enfant = 5€.

Règlement des inscriptions par chèque uniquement à l'ordre de l'AAC-CEA.

Droit à l'image

Je soussigné(e) :

Autorise n'autorise pas à titre gracieux l'AAC-CEA à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant ou représentant mes ayants-droit, réalisées dans le cadre d'évènements dont l'AAC-CEA est partenaire. Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur des sites ou des journaux relatant des évènements où l'association est organisatrice ou partenaire.

Le Signature :

Règles d'inscription 2018-2019 à l'AAC-CEA Saclay et aux sections

Chaque personne participant aux activités ou bénéficiant des prestations de l'AAC-CEA Saclay, qu'il s'agisse du titulaire ou de ses ayants droits, **doit être inscrite individuellement**.

Lors de votre adhésion AAC, une étiquette numérotée est collée sur votre badge. Dès lors, vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs sections de votre choix, en présentant simplement votre badge dûment étiqueté « AAC 2018-2019 ».

L'inscription à une section peut nécessiter le règlement d'une cotisation spécifique.

Les salariés des entreprises extérieures **non conventionnées** qui souhaitent s'inscrire à l'AAC-CEA Saclay n'auront pas accès aux subventions directes pour les activités qui les pratiquent, exemple : Spectacle Théâtre Location.

Situation	Membre	Ayants droit	
		Adulte	Enfant
Salariés CEA et retraités CEA	10 €	10 € *	5 € *
Salariés entreprises conventionnées : AREVA-TA, CIS BIO/IBA, EURISTOP, IRSN, THALES			
Salariés entreprises non conventionnées et retraités entreprises conventionnées	20 €		


** pour inscrire un ayant droit, le titulaire doit être lui-même inscrit à l'AAC-CEA Saclay.*

Les adhésions sont valables jusqu'au 31 Août suivant. Il n'est pas prévu d'ajustement du montant en fonction de la date d'adhésion.

Le règlement de votre cotisation et de vos éventuels ayants droits se fait exclusivement par chèque à l'ordre de « AAC-CEA ».

Comment adhérer ? :

- Directement auprès des sections – lors de leurs permanences par exemple. Consultez notre site aaceea.org pour connaître les modalités précises.



Pour gagner du temps et en faire gagner :

Pré-remplissez et imprimez votre fiche d'inscription puis rapprochez-vous du responsable de l'activité à laquelle vous souhaitez vous inscrire (hors STL).

